Le maire de Sérifontaine refuse de mettre en place le « service minimum » le jour de la grève du 7 octob

Dans une lettre ouverte à l'Inspecteur d'Académie de l Oise, le maire de Sérifontaine, René Grousset, explique pourquoi « avec l'Association des maires ruraux, il s oppose à l'instauration d'un service minimum d'accueil obligatoire dans le primaire. »

"Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'accuse par la présente réception de votre courrier et du mode d'emploi reçu le 30 septembre 2008.

Vous me permettrez quelques réflexions sur l'instauration du service d'accueil dans les écoles primaires en cas de grève des enseignants qui a été votée cet été en urgence : les maires ont donc hérité de l'obligation de rendre effectif ce nouveau droit généreusement accordé par l'Etat, même s'il leur est matériellement impossible de le faire.

Avec ce texte voté, on franchit un seuil qualitatif dans le processus bien rôdé de défausse de l'Etat sur les collectivités locales.

Il ne s'agit plus seulement de transférer des compétences approximativement compensées ou d'accompagner l'Etat à la limite de ses missions scolaires, par exemple avec des actions périphériques d'accueil, mais ni plus ni moins, d'intervenir durant le temps scolaire et dans les locaux scolaires, en même temps qu'y sont délivrés des enseignements, pour remédier à l'incurie d'un ministre incapable de prévenir et de gérer les conflits avec ses fonctionnaires et qui charge les maires, sous leur responsabilité et à prix cassés, de régler les difficultés créées.

Aux questions de principe, s'ajoute, pour les petites communes, l'impossibilité pratique d'assurer le service d'accueil que le gouvernement entend nous imposer : où trouverons nous le personnel nécessaire, où recruter, au pied levé pour 6 ou 7 heures, le personnel qui permettra d'assurer ce service dans des conditions qui ne soient ni acrobatiques ni dangereuses ?

Il faut n'avoir jamais mis les pieds dans une école pour imaginer qu'une ou deux personnes non qualifiées suffiront à « garder » puisque c'est de cela qu'il s'agit, quinze ou trente enfants durant six heures dans leur classe, pendant que d'autres, à côté, étudient. Comment gérer ou s'occuper de ces enfants tout cela sans risque d'accident ?

J'espère au moins, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous pousserez l'obligeance jusqu'à remplacer les maires à la barre des accusés lorsqu'ils seront appelés à comparaître devant le tribunal correctionnel pour mise en danger d'autrui, car le problème essentiel est bien plus celui de la responsabilité sur le plan pénal que celui de la responsabilité administrative.

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne

C est pourquoi avec mes collègues de l'Association des Maires ruraux de France, je m'oppose à l'instauration d'un service minimum d'accueil obligatoire dans le primaire.

En tout état de cause, au vu du contenu de votre lettre, et compte tenu des horaires d'ouverture de la mairie, nous ne prendrons connaissance de votre message que le lundi 6 octobre dans la journée et nous serons donc dans l'incapacité matérielle d'organiser à votre place le service minimum d'accueil que vous souhaitez mettre en Suvre.

Voici en quelques mots pourquoi nous ne pourrons appliquer la loi entrée en vigueur le 1er septembre 2008."

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne